



Fédération Française de Vol Libre
Delta · Parapente · Cerf-Volant · Kite · Boomerang



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

Rapport d'activité 2022 et perspectives pour 2023

Compte rendu des actions menées en 2022

2022 a connu quelques créations de club ou demandes de modifications statutaires, questionnant notamment la commission autour de la thématique de la « présidence collégiale ».

Si une telle disposition est envisageable, il n'en demeure pas moins qu'il convient d'identifier :

- pour la préfecture : le (ou les) responsable(s), au sens de la loi, du bon fonctionnement du club... et en cas de problème ;
- Pour la FFVL : la personne (licenciée FFVL dans le club) dont le numéro de licence permet :
 - d'assurer le club en responsabilité civile,
 - d'attribuer le droit de vote du club pour les AG de la FFVL, de sa ligue et son CDVL.

En liaison avec le secrétariat, le but de la commission est alors de présenter une ou plusieurs solutions permettant un fonctionnement raisonnable au club, dans l'intérêt du vol libre et des adhérents. Ces échanges permettent toujours la mise en place d'une solution pérenne.

Toutefois, la commission n'a qu'un rôle de conseil, dans la mesure où la FFVL n'a pas autorité directe sur le management des clubs, CDVL et ligues, sauf manquement au code du Sport ou aux obligations fédérales, ou enfin malversations.

La commission a participé au projet de toilettage de quelques articles des statuts qui est présenté au vote lors de l'AG de mars 2023.

Surtout, la loi sur le Sport du 2 mars 2022 va notamment modifier significativement les organes dirigeants des fédérations (puis ultérieurement des ligues) en imposant la parité totale des organes de direction... ce qui va bouleverser nos habitudes et nos institutions. Vous pouvez consulter : [Loi 2 mars 2022 démocratiser le sport en France | vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr/loi/2022-03-02)

À ce titre et de façon à commencer à défricher le sujet, j'ai participé en 2022 (en visioconférence) à des CD ou BD fédéraux et me suis déplacé à Valence pour le BD du 21 janvier 2023.

Perspectives pour 2023

Modalités de fonctionnement

La commission est désormais parfaitement opérationnelle et comporte les personnes suivantes :

Président : Bruno Ferry-Wilczek

Christian Chevalier

Didier Bouquillard

Gérard Vieux

Marie-Agnès Altier

Jean-Claude Messmer

Yves Dupin

Yves Goueslain (directeur technique national)

Sophie Maurel (directive administrative)

Elle s'est réunie en visioconférence le 9 février 2023 puis va se réunir pour la première fois en présentiel à Jonage le samedi 25 mars 2023 à 16 h.



Évolution des statuts et règlements fédéraux

L'adaptation des organes dirigeants de la FFVL aux exigences de la loi sur le Sport constitue notre objectif prioritaire. Les principaux enjeux de la totale parité seront présentés durant l'AG fédérale du 26 mars 2023.

D'autres sujets sont à traiter, dont les votes électroniques, la possibilité d'indemnisation du président et l'exigence d'une déclaration d'intérêt pour les membres du Bureau directeur.

Ces modifications statutaires seront à mettre au point dans la foulée, en vue d'une validation par le CD fédéral puis une adoption par une AG extraordinaire à tenir à la fin 2023 ou en mars 2024.

À noter que la même obligation de totale parité s'appliquera aussi aux ligues en 2028.

Enfin, la commission continuera à apporter son avis sur les évolutions des divers règlements fédéraux : financier, éthique, discipline, anti-dopage, APL, comités nationaux, etc.

Sur ces sujets, des questions sont régulièrement posées concernant les rôles, les modalités d'élection et la participation des comités nationaux de chacune de nos disciplines.

Évolution des statuts des structures territoriales

Par ailleurs, un atelier (encore repoussé par l'actualité) concerne toujours l'évolution des statuts types des clubs et des structures territoriales (CDVL et ligues), avec comme objectifs :

- dissocier les statuts des ligues et des CDVL de façon à simplifier l'administration des CDVL et assouplir leur mode électoral ;
- citer le respect des principes de la République et la charte d'éthique de la FFVL ;
- ajouter « *organisation des formations des responsables associatifs et des pratiquants* » aux objectifs des ligues et des CDVL ;
- réorganiser les modalités de féminisation des ligues et des CDVL ;
- indiquer que « *les candidats doivent avoir souscrit leur licence au sein d'une structure de la ligue et/ou du CDVL* » ;
- indiquer dans le processus électif « *s'il y a assez de candidats* » ;
- supprimer le quorum « *nombre de structures* » pour les AGE ;
- modifier quelques détails rédactionnels.

Enfin, la charte de l'encadrant bénévole FFVL (parapente et delta) devra être évaluée après quelques années d'application.

Soutien aux clubs et aux structures territoriales

Notre commission sera encore sollicitée pour aider nos clubs, CDVL et ligues à bien utiliser leurs statuts, dépasser des moments troublés ou apaiser des conflits.

Il conviendra particulièrement de soutenir les clubs, CDVL et ligues qui ne se portent pas bien. Certains appellent la FFVL pour un appui ou des conseils mais d'autres restent discrets et sans plus trop d'activité, avec peut-être des dirigeants déprimés et/ou impuissants.

Ainsi, les membres de la commission, en relation avec le secrétariat fédéral, pourraient contacter chaque structure dont la fédération ne reçoit pas (ou très tardivement) le PV d'AG, ou bien dont le PV d'AG dénote une grande fragilité (faible nombre de membres ou d'élus, rapport d'activité, bilan financier...).

Le soutien à tous ces bénévoles et un appui en termes de méthode, de formation ou autre, peut aider ces structures à passer un mauvais cap ou à décider de fusionner.

Bruno Ferry-Wilczek

Président de la commission Statuts et règlements